

Document: EB 2011/LOT/P.6/Rev.1
Date: 8 December 2011
Distribution: Public
Original: French

E



Enabling poor rural people
to overcome poverty

President's report

Proposed loan to the Republic of the Congo for the

Agricultural Value Chains Development Programme (PADEF)

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Bernard Hien Mwinyel
Country Programme Manager
Tel.: +242 055179906
e-mail: b.hien@ifad.org

Dispatch of documentation:

Kelly Feenan
Head, Governing Bodies Office
Tel.: +39 06 5459 2058
e-mail: gb_office@ifad.org

For: Approval

Contents

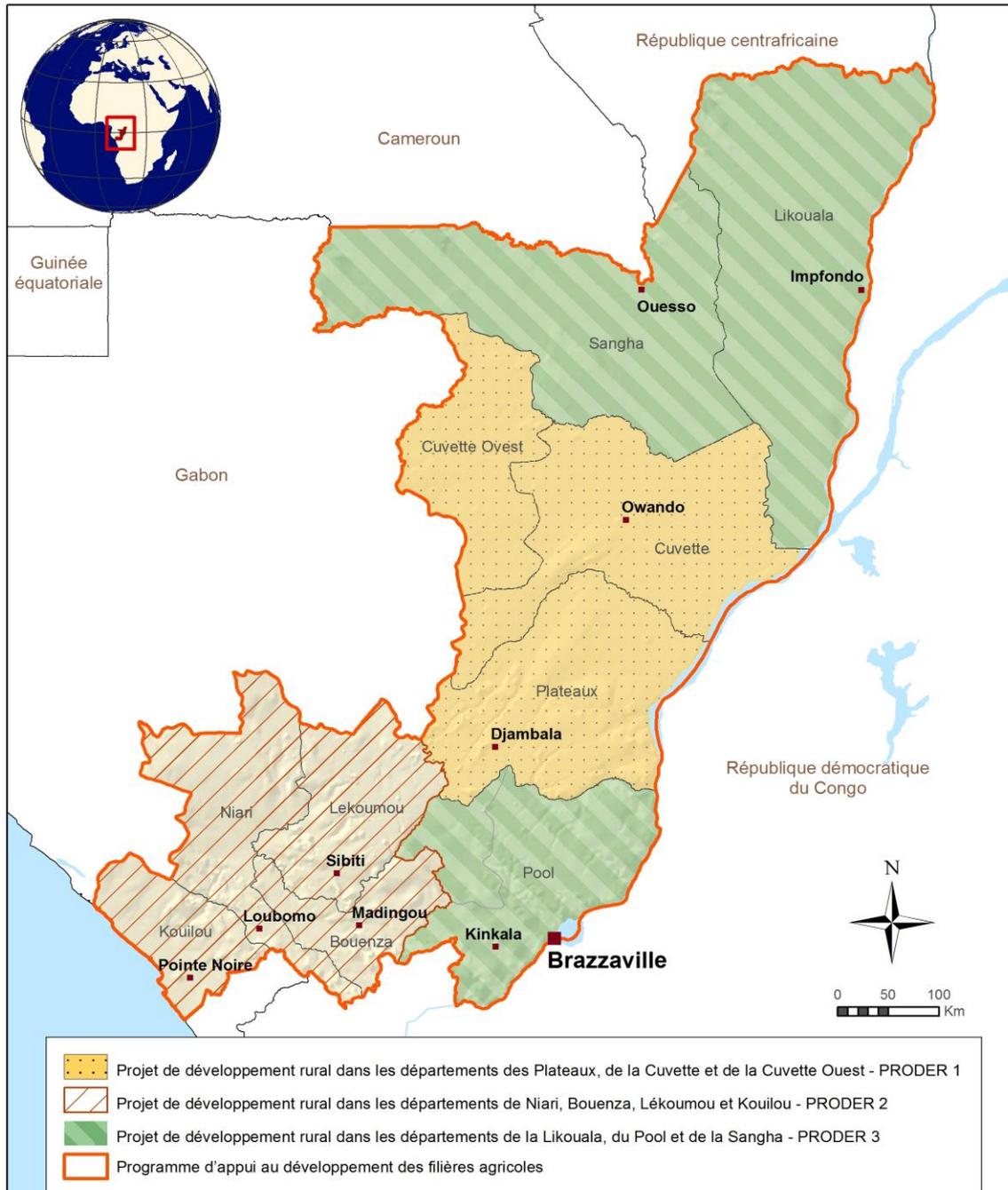
Abbreviations and acronyms	ii
Map of the programme area	iii
Financing summary	iv
Recommendation for approval	1
I. Strategic context and rationale	1
A. Country and rural development and poverty context	1
B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP	2
II. Programme description	2
A. Programme area and target group	2
B. Programme development objective	2
C. Components/outcomes	3
III. Programme implementation	3
A. Approach	3
B. Organizational framework	3
C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management	3
D. Financial management, procurement and governance	4
E. Supervision	4
IV. Programme cost, financing, benefits	4
A. Programme costs	4
B. Programme financing	4
C. Summary benefit and economic analysis	4
D. Sustainability	5
E. Risk identification and mitigation	5
V. Corporate considerations	5
A. Compliance with IFAD policies	5
B. Alignment and harmonization	5
C. Innovations and scaling up	5
D. Policy engagement	5
VI. Legal instruments and authority	6
VII. Recommendation	6
Annex	
Negotiated financing agreement (Accord de financement négocié)	7
Appendix	
Logical framework (Cadre logique)	

Abbreviations and acronyms

PADEF	Agricultural Value Chains Development Programme
PNSA	National Food Security Programme
PO	peasant organization
PRSP	poverty reduction strategy paper

Map of the programme area

République du Congo Zones d'intervention du FIDA



14-4-2011



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA

Republic of the Congo

Agricultural Value Chains Development Programme (PADEF)

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower:	Republic of the Congo
Implementing agency:	Ministry of Agriculture and Livestock
Total programme cost:	US\$17.35 million
Amount of IFAD loan:	SDR 6.20 million (equivalent to approximately US\$9.805 million)
Terms of IFAD loan	40 years, including a grace period of 10 years, with a service charge of three quarters of one per cent (0.75 per cent) per annum
Cofinancier(s):	Under negotiation
Cofinancing amount:	US\$0.533 million
Contribution of borrower:	US\$7.012 million
Evaluating institution:	IFAD
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation for proposed financing for the Republic of the Congo for the Agricultural Value Chains Development Programme, as set forth in paragraph 31.

Proposed loan to the Republic of the Congo for the Agricultural Value Chains Development Programme (PADEF)

I. Strategic context and rationale

A. Country and rural development and poverty context

1. Congo has seen a series of civil wars that broke out after the elections in 1992 and continued in 1993-1994 and then in 1997-1998, affecting mainly Brazzaville and the southern departments. Following the war's end in 1999, the economy lay in ruins, and the country's production and marketing systems and basic infrastructure had been destroyed or dismantled.
2. The country is gradually returning to normality. The agreements to cease hostilities at the end of 1999 enabled the Government to undertake, with donor support, to rehabilitate basic infrastructure, reintegrate displaced persons and restore the production capacity of rural people. Presidential elections were held in 2002 and then in 2007, a new constitution was voted in and all planned institutions were established. National and local institutions are gradually being put in place to support the country's economic and social strategies. Attention is also being paid to improving the consultative framework and to private-sector development. Economic and political decentralization programmes are being set up at the national and local levels.
3. With the return to civil peace and favourable world prices for oil and wood, Congo has been posting very encouraging growth rates – between 4 and 8 per cent per annum – since 2000. Growth in non-oil GDP has however remained weak and without any redistribution effect. Although agriculture employs close to 40 per cent of the active population, the sector contributes only 6 per cent of GDP and 1 to 2 per cent of the country's exports. The sector's relative share has fallen gradually in recent years, and growth in agriculture has generally been slower than in the economy as a whole. Only 2 per cent of the country's 10 million hectares of arable land and pasturelands are in use.
4. Poverty, particularly in rural areas, continues to worsen and the economy continues to be dominated by the oil sector, which accounts for 52 per cent of GDP, 86 per cent of public revenues and 90 per cent of the value of exports (2006).
5. Despite the country's rich and diverse agricultural potential and good rainfall, just over half of its people (51 per cent) live below the poverty line,¹ which is an estimated CFA Francs 544 per adult per day. Poverty is widespread throughout rural areas. Households deriving their incomes from agricultural activities are the most vulnerable: 70 per cent are poor. These households practise a mixed farming system based on cassava and banana in combination with maize or groundnuts on small plots 0.5 to 2 ha in size. Farmwork is done manually using rudimentary tools.

¹ Poverty reduction strategy paper (PRSP) of September 2007, based on data from the household survey (ECOM, 2005), the demographic and health survey (EDS, 2006), 26 sector and thematic consultations and participatory consultations in all 12 departments.

B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP

6. The formidable challenges and constraints faced by smallholders in Congo – the root causes of rural poverty – warrant long-term action. Needed are measures to open up rural areas and facilitate product movement; supply improved seed and plant matter and small-scale farming equipment; and promote the conservation, processing and marketing of production. Value chain development and capacity-building for actors should lead to a sustainable improvement in incomes and food security for rural people.
7. Also, together with better producer organization, access to agricultural services should improve the terms of trade with urban centres. Since there are a plethora of associations with limited activity and viability, specific action on capacity-building is warranted, particularly in financial management and governance with broad representation of women in decision-making bodies.
8. Finally, the implementation capacity of technical services in agriculture, livestock and fishing remains weak, particularly at department and district level. The major shortcomings of deconcentrated structures are a lack of officers in some districts, insufficient vehicles and equipment, no training for officers and inadequate operating budgets. It is vital to build capacity in these areas by mobilizing national and international technical assistance.
9. The three rural development projects (PRODER) currently under way will be completed in 2011, 2013 and 2015, respectively. Therefore, PADEF should make it possible to consolidate relevant experiences during their final years by projects completed or under implementation. In addition, it should be able to mitigate several shortcomings, in particular delays in project implementation, the transfer of competencies and resources to departments, poor mobilization or utilization of own resources by departments, insufficient linkages between sector and departmental programmes, poor coordination in the planning of local development management, weak thematic groups at national and departmental levels, poor absorption capacity in the rural development sector and continuing poor quality in the market system.
10. This new IFAD investment follows from the COSOP 2009-2014 and is consistent with the poverty reduction strategy paper (PRSP) and the National Food Security Programme (PNSA), which cover the food security and nutritional dimensions of poverty through medium-term strategic objectives. The programme will ensure that the target groups are at the centre of the process and take over the tools, results and impact of activities under the leadership of implementing ministries.

II. Programme description

A. Programme area and target group

11. PADEF will be implemented in Congo's 10 rural departments, which comprise 86 districts, 3,069 villages and 1,588,634 inhabitants, more than half of whom are women. Within this geographic area, the programme will target areas of concentration in order to obtain the greatest possible impact from its support and to take advantage of opportunities for complementarities and synergies with interventions now under way. PADEF's main target group encompasses 820 villages, 70 districts and 55,000 households. It is composed of small producers of staple food crops and specific actors (merchants and rural women and men entrepreneurs) involved in artisanal agrifood occupations in the selected subsectors.

B. Programme development objective

12. The overall programme objective is to bring about a sustainable improvement in food security and the incomes of small-scale producers (farmers, livestock breeders and fishers) and to create sustainable employment for rural people, particularly

young people and women, through support for the development of subsectors with potential. Specific objectives are to strengthen: (i) Access by small-scale producers to appropriate agricultural and fishing technologies for production, processing, storage and conservation; (ii) Access by small-scale producers to transparent markets for inputs and agricultural and fishing products for the targeted subsectors; and (iii) The capacity of peasant organizations (POs) and local authorities to provide services to their members and increase their participation in local development.

C. Components/outcomes

13. The programme objectives will be achieved by implementing four components aligned with the specific objectives of the COSOP: (i) support for agricultural, animal and fish production; (ii) support for the conservation, processing and marketing of agricultural, animal and fishing products; (iii) capacity-building for POs and microfinance institutions; and (iv) programme coordination and management. This section provides a brief illustration of programme-financed interventions. Each intervention and reciprocal synergies is described accurately to clearly establish how they are related to the development objective. For each component, it also presents implementing agencies and mechanisms for each major activity group.

III. Programme implementation

A. Approach

14. The programme will benefit from a flexible approach and ongoing consultation between management units, beneficiaries and partners responsible for implementing activities. Emphasis will be placed on national counterpart accountability in order to promote national ownership. At the decentralized level, the programme will finalize the establishment of POs under PRODER I and II, and will build capacity among existing ones in order to promote, at the production area level, unions in the form of professional organizations supplying services. The programme will provide access to production factors and to major markets and investments at the decentralized level to enable IFAD's target group to ensure their food security, improve their incomes and position themselves sustainably within a market economy. Thus, the programme approach will capitalize on the experiences of IFAD projects and those of other partners, and consolidate them.

B. Organizational framework

15. The programme will be placed under the oversight of the Ministry of Agriculture and Livestock, which will own and supervise it. PADEF implementation will bring a major restructuring into a single governance framework for the PRODERS and PADEF. This will consist of a single national programme management unit (NPMU) and a single national steering committee (NSC). At the operational level, to facilitate broad-based participation by all grass-roots actors, and to strengthen programme participation and ownership by departmental divisions of agriculture, livestock, fisheries and aquaculture, the programme calls for the divisions to be responsible for implementing activities on the ground.

C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management

16. Each departmental division of agriculture will prepare an annual workplan, which will be discussed at a departmental committee meeting chaired by the Director of Agriculture. This will be a joint workplan and will also include residual activities under the PRODERS as well as PADEF. Departmental workplans will then be transmitted to PADEF national coordination in Brazzaville for review, consolidation and submission to the NSC. The M&E system will consist of ongoing internal monitoring and periodic internal and external evaluations. A geographic information system will be set up to provide a spatial database on all programme interventions. The programme's knowledge management strategy will be to anchor competencies

within permanent local actors (first and foremost, rural organizations) and help these local actors equip themselves with sustainable channels of access to knowledge. Peer exchange methodologies (farmer-to-farmer exchanges, tutoring, etc.) and thematic networking will be the basic building blocks.

D. Financial management, procurement and governance

17. The programme's financial management will be provided by the NPMU. A programme account denominated in CFA Francs will be opened by the borrower at a commercial bank in Brazzaville for deposit of IFAD funds. A programme account denominated in CFA Francs will also be opened by the borrower at a commercial bank in Brazzaville for deposit of counterpart funds. The programme's departmental management units will have operational accounts to facilitate the achievement of assigned objectives. Procurement will take place at the departmental and national levels in accordance with the government's public procurement regulations and IFAD's procurement guidelines. To the extent possible, contracts will be grouped to attract bidders, favour competition and obtain the best offers. A procurement specialist is being recruited for PRODER and PADEF contracts, by a competitive process approved by IFAD. Mobilizing such expertise will improve compliance with procedures and optimize absorption rates. In terms of governance, the Government has established two anti-corruption institutions: the National Commission against Corruption, Misappropriation and Fraud; and the Anti-Corruption Observatory. Risks relating to approach, methodology and governance will be mitigated by hiring an internal controller, paying contracts on a performance basis, and training programme officers to acquire a solid grasp of the financing agreement and the General Conditions on Financing Agricultural Development, and compliance with the principles of good governance.

E. Supervision

18. Programme supervision will be provided directly by IFAD together with the government. Two supervision missions will be sent each year to the field to monitor programme performance and impact, particularly on target groups.

IV. Programme cost, financing, benefits

A. Programme costs

19. The total cost of PADEF, including contingencies, is US\$17.35 million over a five-year period. Base costs will be US\$16.122 million, plus 2 per cent physical contingencies, or US\$0.312 million; and 6 per cent financial contingencies, or US\$0.916 million. Taxes are included for a total of US\$2.158 million or 12 per cent of total cost. Investments account for 79.6 per cent of total cost, or US\$13.808 million; and recurring costs for 20.4 per cent, or US\$3.542 million.

B. Programme financing

20. IFAD will contribute to programme financing with a loan for US\$9.805 million, or 57 per cent of total programme cost. The Government's contribution is estimated at US\$7.012 million, or 40 per cent of total cost. This amount includes all taxes, duties and levies on goods and services, which are to be covered by the Government, as well as contributions to the various components. Beneficiary contributions will be in kind.

C. Summary benefit and economic analysis

21. The main projected benefits for subsector producers will be as follows: (i) strengthened food security; (ii) lower livestock feed and fish imports; (iii) improved agricultural yields; (iv) sustainable access to quality seed; (v) better selling prices for agricultural products and lower transaction costs as a result of rehabilitated rural tracks and market access; (vi) lower post-harvest losses; and (vii) job creation in departments, specifically through the development of business centres. Setting up processing units will alleviate women's work considerably. An

economic return of 17.1 per cent will be achieved. Net present value, at an opportunity cost of capital of 12 per cent, will be US\$2.186 million, which is substantial.

D. Sustainability

22. The accountability of departmental divisions of agriculture, livestock and fisheries for implementing activities with PO participation will promote national ownership, local ownership and sustainability of interventions. In terms of environmental sustainability, following an environmental impact assessment the programme was classified as a Category B operation in that it is not likely to have any significant negative impact on the environment.

E. Risk identification and mitigation

23. The main risks are as follows:
- (i) Financing and cash flow constraints could delay, or even break, the dynamic of operations; therefore it is important to mobilize the national counterpart in a timely fashion;
 - (ii) Weaknesses of village organizations could lead to unsustainable results, to be mitigated by focusing on establishing well governed organizations;
 - (iii) Delays in the delivery of infrastructure could demotivate producers and other actors in the value chain, to be addressed with ongoing monitoring from the time service providers are contracted; and
 - (iv) Limited capacity of implementing organizations, to be mitigated by mobilizing national and international technical assistance.

V. Corporate considerations

A. Compliance with IFAD policies

24. Improving access by small-scale producers to appropriate agricultural, pastoral and fishing technologies for production, processing, storage and conservation – and access by small-scale producers to markets for agricultural and fisheries products – is in line with the objectives of the IFAD Strategic Framework 2011-2015. In addition, the programme is in accordance with: (i) the IFAD Environment and Natural Resource Management Policy; (ii) the IFAD Targeting Policy; and (iii) the IFAD Rural Finance Policy. Finally, it is fully consistent with the country strategic opportunities programme (COSOP).

B. Alignment and harmonization

25. PADEF is in line with the PRSP and the PNSA, which cover the food and nutritional dimensions of poverty in the form of medium-term strategic objectives. Through its country presence, IFAD will take part in discussions with the United Nations Country Team. This will facilitate harmonization and consultations with other official development aid partners to strengthen synergies and complementarities.

C. Innovations and scaling up

26. The major innovation is joint implementation of PADEF and projects under way, as a framework programme in tandem with the decentralized institutional framework whereby all actions led by a single governance mechanism will be consistent throughout the country.

D. Policy engagement

27. The main themes of policy consultations within the PADEF framework, specifically through the IFAD country office, are as follows: (i) strengthening public and private institutions involved in the development of agriculture, livestock and fisheries at the departmental level; (ii) building gender parity into IFAD initiatives; (iii) consultations between POs, government and local collectivities; (iv) dialogue

around production, marketing and rural infrastructure to build capacity among family farms; and (v) mechanisms and linkages between POs and the private sector.

VI. Legal instruments and authority

28. A programme financing agreement between the Republic of the Congo and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed loan to the borrower. A copy of the negotiated financing agreement is attached as an annex.
29. The Republic of the Congo is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
30. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Lending Policies and Criteria.

VII. Recommendation

31. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall make a loan on highly concessional terms to the Republic of the Congo in an amount equivalent to six million two hundred thousand special drawing rights (SDR 6,200,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze
President

Accord de financement négocié:

"Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF)"

(Négociations conclues le 24 novembre)

Numéro du prêt: [introduire le numéro]

Nom du programme: Programme d'appui au développement des filières agricoles ("le Programme")

La République du Congo ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

ATTENDU que l'Emprunteur a sollicité auprès du Fonds un prêt pour le financement du Programme décrit à l'Annexe 1 du présent Accord; et

ATTENDU que l'Emprunteur entend obtenir un co-financement pour contribuer au financement du Programme aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord séparé.

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 17 septembre 2010 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du prêt est de six million deux cent mille (6 200 000) droits de tirage spéciaux (DTS).
2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables. Les prêts consentis à des conditions particulièrement favorables sont exempts d'intérêts mais supportent une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du prêt; ils

comportent un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds.

3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro (€).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 1^{er} février et le 1^{er} août. L'Emprunteur rembourse le montant du principal du prêt en 59 versements semestriels égaux de 103 334 DTS, commençant le 1^{er} février 2022 et finissant le 1^{er} février 2051, ainsi qu'un versement final de 103 294 DTS payable le 1^{er} août 2051, dans la monnaie de paiement au titre du service du prêt.
6. Un compte désigné libellé en francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA), destiné à recevoir les fonds provenant du prêt est ouvert au nom de l'Emprunteur auprès d'un établissement bancaire acceptable pour le FIDA.
7. Un compte de Programme libellé en FCFA destiné à recevoir la contribution de l'Emprunteur est ouvert au nom de l'Emprunteur auprès d'un établissement bancaire acceptable pour le FIDA.
8. Des comptes d'opérations du Programme libellés en FCFA, sont ouverts pour chaque Département, auprès d'un établissement bancaire acceptable pour le FIDA, pour les opérations relatives au Programme.
9. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Programme pour un montant en FCFA équivalent à sept millions douze mille dollars des Etats-Unis (USD 7 012 000) correspondant à la prise en charge totale des droits et taxes afférents aux dépenses du Programme (y compris les inscriptions annuelles au budget d'investissement consolidé de l'État, et les exonérations des droits sur les importations effectuées par le Programme), ainsi qu'à la contribution de l'Emprunteur aux travaux de génie civil, aux coûts des équipements, aux coûts de fonctionnement et aux coûts de contrôle de gestion du Programme par l'Emprunteur. L'affectation des fonds de contrepartie de l'Emprunteur pour le Programme est détaillée dans la paragraphe 12 de l'Annexe I du présent Accord.

Section C

1. L'agent principal du Programme est le Ministère de l'agriculture et de l'élevage («MAE») de l'Emprunteur.
2. Les autres parties au Programme sont le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, le Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public et Le Ministère des Travaux Publics de l'Emprunteur, ainsi que les dix Conseils Départementaux de collectivité locale.
3. La date d'achèvement du Programme est fixée au cinquième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt. La supervision du programme sera menée conjointement par l'Emprunteur et le Fonds.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension du présent accord:

a) Le Manuel de procédures opérationnelles et le Manuel de procédures administratives, comptables et financières du Programme ou l'une de ses dispositions, ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds. Le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Programme.

b) Les cadres principaux du Programme, soit le Coordinateur de l'Unité national de gestion du Programme (« UNGP »), le Responsable administratif et financier, le Responsable en passation de marchés et le Responsable de suivi-évaluation ont été retirés du programme sans l'assentiment préalable du Fonds.

3. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:

a) Le compte désigné et le compte de Programme ont été ouverts,

b) Les fonds de contrepartie pour la première année ont été inscrits dans la loi de finance de l'Emprunteur et un premier dépôt en FCFA d'un montant équivalent à 400 000 000 a été effectué par l'Emprunteur,

c) Les cadres principaux du Programme, soit le Coordinateur de l'UNGP, le Responsable administratif et financier, le Responsable en passation de marchés et le Responsable de suivi-évaluation ont été sélectionnés avec l'accord du Fonds,

d) Le Comité national de pilotage (« CNP ») et l'UNGP ont été créés par Arrêté Ministériel, et

e) Le projet de Manuel des procédures administratives, comptables et financières a été approuvé par le FIDA.

5. Le présent accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

6. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public
Brazzaville
République du Congo

Pour le Fonds:

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

Le présent accord, en date du [introduire date], a été établi en langue (française) en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

RÉPUBLIQUE DU CONGO

[Introduire le nom du représentant autorisé]
[Introduire son titre]

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du projet/programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du projet/programme

1. *Population cible.* Le Programme sera mis en œuvre dans les 10 départements ruraux de l'Emprunteur (Plateaux, Cuvette, Cuvette Ouest, Niari, Bouenza, Lékoumou, Kouilou, Pool, Sangua et Likouala) comprenant approximativement 86 districts, 3 069 villages et 1 588 634 habitants, dont plus de 50% de femmes (la «zone du Programme»). Le groupe cible du Programme englobe 55 000 ménages dont 15 000 ménages bénéficiaires directs. Les Bénéficiaires du Programme sont les petits producteurs vivriers et certains acteurs (commerçants, entrepreneurs ruraux, femmes et hommes) impliqués dans les métiers artisanaux liés à l'agroalimentaire dans les filières retenues.

2. *Finalité.* Le Programme a pour finalité d'améliorer de manière durable la sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs (agriculteurs, éleveurs et pêcheurs) et de créer des emplois durables pour les ruraux, en particulier les jeunes et les femmes, par le biais d'un appui au développement de filières porteuses.

3. *Objectifs.* Les objectifs du Programme sont de renforcer:

a) l'accès des petits producteurs à des technologies agricoles et halieutiques appropriées de production, de transformation, de stockage et de conservation,

C.

b) l'accès des petits producteurs à des marchés transparents d'intrants et de produits agricoles et halieutiques pour les filières ciblées, et

c) la capacité des organisations paysannes (OP) et des autorités locales à fournir des services à leurs membres et à participer d'avantage aux processus de développement local.

4. *Composantes.* Les objectifs du Programme seront atteints par la mise en œuvre de quatre composantes: i) appui à la production agricole, animale et halieutique; ii) appui à la conservation, transformation et commercialisation des produits agricoles, animaux et halieutiques; iii) renforcement des capacités des OP et des institutions de microfinance; et iv) coordination et gestion du Programme.

4.1. Composante 1 – Appui à la production agricole, animale et halieutique.

La composante a pour objectif de renforcer l'accès des petits producteurs à des technologies appropriées de production agropastorale et halieutique à travers: i) la régénération du manioc pour fournir du matériel végétal sain aux organisations de producteurs; ii) la diversification de la production végétale à travers le développement de la culture d'igname, de banane et de maïs; iii) le repeuplement en volailles et petits ruminants suivant un système de métayage; iv) la relance de la pisciculture et de la pêche artisanale. La composante sera articulée à travers trois sous-composantes.

4.1.1 *Sous-composante 1: Production végétale.*

Au terme de cette sous-composante, le Programme va mener les activités suivantes:

a) La multiplication et la diffusion de variétés saines de manioc par l'entremise de l'établissement de 445 Groupements d'intérêts économiques communautaires («GIEC») [250 dans la zone du Projet de développement rural dans les départements des plateaux, de la cuvette et de la cuvette ouest («PRODER

1 ») et 195 dans la zone du Projet de développement rural dans les départements du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou et du Niari (« PRODER SUD ») et la mise en place de 445 ha de parcs à bois emblavés avec 4 445 000 boutures.

- b) La relance de la production de l'igname dans les départements des Plateaux, de la cuvette et de la cuvette Ouest, par l'identification de fournisseurs de semences, ainsi que par la mise en place de champs semenciers dans les districts de Gamboma, Ngo, Ewo, Ngoko et la diffusion des variétés adoptées auprès des ménages ruraux.
- c) La production, la multiplication et la diffusion de semences de qualité de maïs sur la base de partenariats avec les centres de recherche dans les départements de Bouenza, Niari, Lékoumou et Pool.
- d) La production de la banane plantain dans les départements de Likouala et Sangha à travers : la sélection de variétés adaptées et performantes, la prospection et l'introduction de variétés plus performantes en partenariat avec les centres de recherche et la production et la diffusion de bourgeons.

4.1.2 *Sous-composante 2: Production animale.*

Au terme de cette sous-composante, le Programme va mener les activités suivantes:

- a) L'acquisition et la distribution de petits ruminants. Sept (7) départements (Plateaux, Cuvette Ouest, Niari, Bouenza, Lékoumou, Sangha, Pool) seront repeuplés en géniteurs et matrices ovins et caprins. Des éleveurs individuels identifiés parmi les membres des GIEC recevront un noyau d'élevage sur la base d'une cession d'un effectif moyen de six (6) géniteurs, d'un (1) mâle pour (5) femelles par éleveur. Le Programme financera l'acquisition initiale et le transport des animaux, leur mise en quarantaine, les soins et traitements nécessaires y compris la vaccination, le suivi et la mise en œuvre par les services techniques. La promotion des bergeries améliorées et les techniques d'élevage améliorées seront enseignées aux bénéficiaires
- b) Le développement de l'aviculture villageoise par la mise en œuvre d'activités de prophylaxie, l'amélioration de l'habitat, l'introduction de races performantes de volailles, la fabrication d'aliments, l'identification et la sélection d'aviculteurs bénéficiaires, le renforcement des capacités des aviculteurs sélectionnés et la distribution de 12 volailles, dont 2 coqs et 10 poulettes aux aviculteurs.

4.1.3 *Sous-composante 3: Production halieutique.*

Les interventions du Programme en matière de pêche et pisciculture consacrent un début de mise en œuvre à titre pilote de la nouvelle stratégie nationale de développement du sous-secteur. À ce titre, le Programme va : i) appuyer les initiatives des acteurs de la pêche artisanale continentale, soucieux de l'exploitation durable des produits de pêche, et acteurs dans la pisciculture commerciale à petite et moyenne échelle par l'entremise de la mobilisation d'une assistance technique; ii) tester auprès de 248 pisciculteurs (8 producteurs d'alevins, 40 pisciculteurs modèles, 200 nouveaux pisciculteurs), des pratiques piscicoles de production d'alevins, d'aliment et de poissons et iii) réhabiliter la station piscicole de Djoumouna en vue de son érection en centre pilote pour: la production d'alevins, l'ensemencement des bassins surexploités et des élevages individuels, les formations pratiques en pisciculture et la recherche développement à l'échelle du pays.

4.2. Composante 2 – Appui à la conservation, transformation et commercialisation.

La composante vise à renforcer l'accès des producteurs primaires aux opportunités du marché, et aux technologies de stockage, conservation et transformation des produits. La composante sera articulée à travers trois sous-composantes.

4.2.1 *Sous-composante 1: Produits végétaux.*

Au terme de cette sous-composante, le Programme va appuyer et financer l'établissement de deux centres d'affaires pilotes, l'un à Mouyondzi dans la Bouenza et l'autre à Gamboma dans les Plateaux, pouvant servir d'une part comme nœud commercial pour la commercialisation du maïs, de l'igname et de la banane, et d'autre part, de centre de transformation et commercialisation du manioc. Ces centres seront dotés d'un dispositif de stockage et une unité de transformation équipée de machines simple d'utilisation et de maintenance. La gestion des centres d'affaires sera confiée à une faitière d'organisation paysanne qui devra se payer les services d'une assistance technique nationale notamment pour la gestion administrative, financière et comptable.

4.2.2 *Sous-composante 2: Produits de pêches.*

Au terme de cette sous-composante, le Programme va établir trois (3) centres communautaires de pêche à Makoua, Mossaka et Makotipoko. Ces centres serviront de cadre de concertation aux groupements des pêcheurs et aux acteurs du traitement et de la distribution des produits de pêche. Le Programme va ainsi appuyer la transformation artisanale du poisson à travers la fourniture des technologies et des équipements de transformation. Pendant la durée du Programme, les centres bénéficieront d'un appui nécessaire à leur fonctionnement et seront gérés par un comité de gestion sélectionné par tous les acteurs du secteur. Des formations seront organisées à l'intention des membres du comité de gestion en vue d'améliorer leurs capacités techniques et comptables. Les opérateurs des magasins d'intrants de pêche seront aussi formés en petite gestion de stocks et en comptabilité élémentaire. Les centres seront équipés en matériels de démonstration.

4.2.3 *Sous-composante 3: Accès aux bassins de production et marchés.*

Au terme de cette sous-composante, le Programme va consolider et achever les investissements consentis dans le cadre des programmes PRODER 1 et PRODER SUD par la réhabilitation et la construction de 79 ouvrages de franchissement, le traitement de 162 km linéaires de points critiques et l'entretien des pistes aménagées par le Programme, ainsi que du PRODER SUD.

4.3. Composante 3 – Renforcement des capacités.

L'objectif de la composante est de renforcer la capacité des organisations paysannes, des services techniques et des structures de microfinances. La composante sera articulée à travers quatre sous-composantes.

4.3.1 *Sous-composante 1: Information/sensibilisation et mobilisation autour des objectifs du Programme.*

Le Programme va mener une campagne d'information permettant de renseigner l'ensemble des acteurs (collectivités, groupes cibles, société civile, services techniques, autorités administratives) sur les objectifs du Programme, sa démarche, et les opportunités offertes en matière d'activités de développement agricole et de lutte contre la pauvreté. Des modules d'information, d'éducation et de communication (IEC) seront élaborés par le Programme à destination des Bénéficiaires.

4.3.2 *Sous-composante 2: Renforcement des capacités des organisations paysannes.*

Le Programme partira des GIEC et accompagnera la mutation des GIEC en véritables organisations de producteurs à la base, capables d'offrir des services à leurs membres pour une production quantitativement et qualitativement supérieure. À partir des GIEC, le Programme appuiera l'émergence d'unions de GIEC à l'échelle des bassins de production qui se présentent comme les espaces les plus pertinents pour regrouper les surplus et attirer les commerçants. Le Programme prendra en charge l'appui à l'implantation de 445 GIEC dans les trois premières années du Programme. Le Programme accompagnera ensuite le regroupement des GIEC au sein d'un même bassin. Les activités de renforcement des capacités à l'endroit des OP comprendront la structuration, la promotion des unions de bassins, la planification stratégique et annuelle et la gouvernance. Les capacités des OP seront également renforcées pour la maîtrise des nouvelles techniques de production agro pastorales et halieutiques.

4.3.3 *Sous-composante 3: Renforcement des capacités des services techniques.*

Au terme de cette sous-composante, les capacités des directions départementales de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de l'Emprunteur seront renforcées à travers: des formations, la mise à disposition des équipements de bureau et du matériel informatique et une assistance technique nationale comprenant 1 facilitateur de niveau ingénieur et 1 assistant comptable. Des ateliers d'échanges d'expériences entre départements seront organisés afin de partager les bonnes approches et méthodologies utilisées.

4.3.4 *Sous-composante 4: Renforcement des capacités des institutions de microfinances.*

Au terme de la sous composante, le Programme va consolider et accompagner l'institutionnalisation progressive des caisses et appuyer l'émergence progressive d'un réseau de caisses. Les activités de la sous-composante incluent: i) la consolidation de 15 Caisses d'équité dans le nord et 20 Centres de microfinance et d'épargne de crédits dans le sud ; ii) la révision de la politique de crédit des caisses; iii) la mise en place d'un organe faitier; iv) le montage d'un système de financement afin que les caisses puissent financer l'agriculture. Il sera aussi mis au point des produits et des mécanismes de financement rural avec des institutions financières congolaises (banques, EMF, MUCODEC, Fonds de soutien à l'agriculture).

4.4. Composante 4 – Coordination, suivi du programme et Gestion des connaissances.

4.4.1 *Établissement et compositions.* Une Unité Nationale de Gestion du Programme (« UNGP ») sera constituée par Arrêté du MAE. Les unités de coordination établis en vertu des accords de financement pour le Projet de développement rural dans les départements du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou (PRODER-SUD) et le Projet de développement rural dans les Départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha (PRODER 3), signés entre l'Emprunteur et le Fonds, seront consolidés afin de former un cadre de gouvernance unique avec l'UNGP du Programme PADEF. L'UNGP aura son siège à Brazzaville et jouira d'une autonomie de gestion administrative et financière. L'UNGP disposera en outre de véhicules, moyens logistiques et équipements nécessaires. L'UNGP sera composé d'un Coordinateur, d'un auditeur interne, d'un assistant de direction et un chauffeur. L'UNGP bénéficiera également d'une assistance technique comprenant un bureau d'étude en gestion financière. De surcroît, il sera créé trois (3) principales divisions au sein de l'UNGP pour couvrir l'ensemble des projets et programme FIDA en cours sur le territoire de l'Emprunteur, y compris:

- La Division des Affaires Administratives et Financières (DAF) comprenant: un Responsable administratif et financier (RAF), un Responsable en passation des

marchés (RPM), un comptable, un assistant administratif et financier, un secrétaire et un chauffeur. Le RAF et le RPM dépendent tous directement du Coordinateur de l'UNGP.

- La Division Technique (DT) comprenant: un spécialiste agro pastoral, un spécialiste des filières et du renforcement des capacités des OP, un spécialiste de la pêche et de la pisciculture, un spécialiste des infrastructures et équipement, un secrétaire et deux chauffeurs.
- D.**
- La Division de la Programmation, du Suivi-Évaluation et de la Gestion des Connaissances comprenant un Responsable en suivi-évaluation, un assistant en suivi-évaluation, un assistant en gestion des connaissances et un chauffeur.

II. Dispositions relatives à l'exécution

5. Agent principal du projet

5.1 *Désignation.* Le Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage (« MAE »), en sa qualité d'Agent principal du Programme, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Programme. Il assure à ce titre la coordination et la supervision générale du Programme en lien avec les priorités nationales, tout en respectant l'autonomie de l'UNGP en matière de gestion administrative et financière.

6. Comité national de pilotage (« CNP »)

6.1. *Établissement.* Le CNP sera constitué par Arrêté du MAE. Il se réunira en séance ordinaire deux fois par an et en séance extraordinaire si cela est nécessaire.

6.2. *Composition.* Le CNP sera présidé par le Directeur de Cabinet du MAE et sera composé notamment, du Coordinateur du Programme et du RAF, ainsi que des représentants des entités suivantes:

- Ministère des finances, du budget, et de portefeuille public;
- Ministère de l'agriculture et de l'élevage (DEP);
- Ministère de la pêche et de l'aquaculture;
- Ministère d'État, coordonnateur du pôle économique, ministère de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration;
- Ministère d'État, coordonnateur du pôle des infrastructures de base, ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande;
- Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement;
- Ministère de la Recherche scientifique;
- Organisations de bénéficiaires (producteurs, transformateurs, commerçants)
- secteur privé; et
- Comité Départemental de suivi.

6.3. *Responsabilités.* Le CNP assure la supervision opérationnelle du Programme. À ce titre, le CNP aura pour rôle d'examiner et d'approuver les rapports annuels d'exécution, d'approuver les PTBA et de veiller à la cohérence du Programme et des PTBA avec les politiques nationales, les programmes, les projets ainsi que les activités des autres partenaires nationaux. Le CNP se réunira deux fois par an pour valider les PTBA et apprécier la mise en œuvre du Programme.

7. Comité Départemental de Planification et Suivi (« CDPS »).

7.1. *Établissement.* Un CDPS sera constitué par arrêté du MAE pour chaque Département du Programme. Les CDPS se réuniront en séance ordinaire 4 fois par an.

7.2. *Composition.* Chaque CDPS sera présidé par le Directeur Départemental de l'agriculture et sera composé, au besoin, de représentants des services départementaux sectoriels concernés et de représentants des GIEC, dont notamment:

- le Directeur Départemental de l'agriculture;
- le Directeur Départemental de la Pêche;
- le Directeur Départemental des travaux publics;
- le Directeur Départemental de l'équipement;
- le Directeur départemental du commerce et de l'artisanat;
- un représentant du Conseil départemental;
- un représentant par projet d'envergure nationale ou régionale en cours de mise en œuvre dans le département,
- un responsable départemental de faïtière des producteurs agricoles;
- un responsable départemental de faïtière des transformateurs de produits agricoles;
- un responsable départemental de faïtière des éleveurs;
- un responsable départemental des pêcheurs et pisciculteurs;
- un responsable départemental des commerçants de produits agricoles ou halieutiques; et
- un représentant par type de prestataires de service d'appui: crédit, équipement, intrant et transport.

7.3 *Responsabilités.* Les CDSP auront la responsabilité d'examiner et de valider le plan de travail conjoint de leur Département, qui intègre non seulement les activités du Programme, mais aussi les activités résiduelles du PRODER SUD et du PRODER 3. Les plans de travail conjoint sont ensuite transmis par le Directeur départemental de l'agriculture à l'UNGP pour arbitrage et consolidation en un PTBA unique. Les CDPS assurent aussi le suivi technique de la mise en œuvre du Programme dans leurs Départements.

8. Unité nationale de gestion de programme (« UNGP »)

8.1. *Responsabilités.* L'UNGP aura la responsabilité de la coordination des activités du Programme, à savoir: a) la préparation, la coordination et le suivi de l'exécution des plans de travail et budgets annuels consolidés; b) la supervision générale de la mise en œuvre des activités du Programme; c) le suivi et l'évaluation de la performance du Programme; d) la gestion des ressources financières et humaines du Programme; et e) les passations de marchés. L'UNGP établira des cahiers de charges et elle signera des contrats de performances avec les prestataires de service précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, des délais clairs, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi et évaluation.

9. Les Directions Départementales de l'Agriculture (« DDA »)

9.1 *Composition et responsabilités.* Les DDA seront chargées de : a) la préparation, la coordination et le suivi de l'exécution des plans de travail conjoints et budgets au niveau de leur Département ; b) la supervision et le rapportage de la mise en œuvre des activités au niveau de leur Département et c) la gestion des ressources financières. Chaque DDA sera appuyé par une assistance technique comprenant: un Facilitateur départemental, spécialiste en développement rural et responsable de la mise en œuvre technique et financière du Programme au niveau du Département, un assistant-comptable chargé de la gestion comptable et deux cadres techniques.

10. Mise en œuvre

10.1. Le Programme, à travers l'UNGP, sous-traitera l'exécution des activités du Programme à des prestataires de services relevant du secteur associatif, public et privé. Le Coordinateur de l'UNGP établira des cahiers de charges et signera des contrats de performances avec les prestataires de service en précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi-évaluation.

10.2. Les prestataires principaux seront les opérateurs privés (entreprises de travaux, bureaux d'études, consultants indépendants), les prestataires publics et les prestataires issus du mouvement associatif, soit les ONG et les associations locales.

11. Le Manuel de procédures opérationnelles et le Manuel de procédures administratives, comptables et financières du Programme (« les Manuels du Programme »)

11.1. Préparation du Manuel. L'Agent principal du projet valide un Manuel de procédures opérationnelles et un Manuel de procédures administratives, comptables et financières du Programme, lesquels comprendront notamment, sans restreindre la portée générale:

- a) la mise en place de mesures concrètes permettant d'assurer la transparence, la gouvernance, incluant les principes de bonne et efficace gestion du Programme, le suivi indépendant et la participation des bénéficiaires aux activités du Programme;
- b) les termes de référence du personnel de l'UNGP du Programme et des prestataires de service ; et
- c) les modalités pour la passation des marchés et la gestion administrative, financière et comptable du Programme.

11.2. Approbation. L'Agent principal du Programme soumet la première version des Manuels du Programme au CNP pour approbation. Une fois approuvée, l'Agent principal du Programme adresse ces premières versions des Manuel du Programme au Fonds pour commentaires et approbation. Le Fonds formule ses commentaires dans le 30 jours qui suivent la réception.

12. L'affectation des fonds de contrepartie de l'Emprunteur

Le tableau ci-dessous indique les montants de dépenses du Programme financés sur les fonds de contrepartie de l'Emprunteur et répartis par composantes.

PADEF						
Contribution de l'Emprunteur (en milliers de dollars des États-Unis USD)	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
A. APPUI A LA PRODUCTION						
1. Appui à la production agricole	123	150	131	117	123	644
2. Appui à la production animale	92	72	25	24	6	219
3. Appui à la pêche et pisciculture	451	1608	230	149	150	2588
B. APPUI A LA TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION						
1. Transformation et commercialisation des produits agricoles	8	2	391	21	4	426
3. Conservation, transformation et commercialisation de produits de pêche	48	94	32	1	0	175
4. Accès aux bassins de production	33	1590	658	10	13	2304
C. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS						
1. Renforcer les capacités	53	48	70	48	25	244
D. COORDINATION ET SUIVI/EVALUATION DU PROGRAMME						
1. Unité Nationale de Gestion du Programme (UNGP)	58	107	74	74	96	409
2. Suivi-évaluation du Programme	1	1	1	0	0	3
Total	867	3672	1612	444	417	7012

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que le montant du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Pourcentage de financement
I. Génie civil	1 040 000	100% hors taxes
II. Véhicules, équipements, matériel et intrants	880 000	100% hors taxes
III. Assistance technique, formation, études, contrats et conventions		
a) Études	250 000	100% hors taxes
b) Formation	820 000	100% hors taxes
c) Assistance technique	630 000	100% hors taxes
d) Contrat et conventions	930 000	100% hors taxes
IV. Coûts et fonctionnement	190 000	85%
V. Salaires et indemnités	840 000	100%
Non alloué	620 000	
TOTAL	6 200 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

« Coûts de fonctionnement » exclut les frais de déplacement et les coûts de fonctionnement pris en charge par la contrepartie du gouvernement.

« Génie civil » exclut la réhabilitation des bâtiments, des étangs de reproduction, des ouvrages hydrotechniques et des équipements, ainsi que l'entretien des pistes et les ouvrages de franchissement pris en charge par la contrepartie du gouvernement.

« Véhicules, équipement, matériel et intrants » exclut les véhicules et équipements de bureaux pris en charge par la contrepartie du gouvernement dans le cadre de la sous-composante « appui à la pêche et piscicole ».

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme.

1. *Suivi et Évaluation (« S&E »)*

Le Programme établira, dans un délai de 60 jours à compter de l'entrée en vigueur, un système de S&E performant, conforme avec les exigences du MAE et du système de gestion des résultats fondé sur l'impact (« SYGRI ») du FIDA, et contribuant au système de S&E et de gestion des savoirs et des connaissances déjà mis en place en République du Congo par l'ensemble des projets en cours.

Le système sera fondé sur:

- a) un *suivi interne permanent*, pour suivre la mise en œuvre du cadre logique du Programme, des activités prévues aux PTBA et l'atteinte des résultats attendus. Il constitue une responsabilité première de l'UNGP, des bénéficiaires directs et des PS exécutant les activités;
- b) des *évaluations internes périodiques* qui sont de la responsabilité de l'UNGP, des bénéficiaires à travers l'organisation d'ateliers de S&E participatifs et d'enquêtes annuelles menées dans le cadre du réseau des observatoires existants, pour chaque pôle de développement agricole;
- c) des *missions de supervision et de suivi* mandatées par le FIDA et le MAE et auxquelles participeront les autres ministères concernés; et
- d) des *évaluations externes périodiques* incluant des enquêtes de référence menées au début du Programme, des études d'impacts socio-économiques, des revues en cours et en fin de programme, et des évaluations thématiques ponctuelles suivant les besoins identifiés par l'UNGP et les missions de supervision directes.

3. *Recrutement.* La sélection des cadres du Programme se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles de l'Emprunteur, excluant toute discrimination. Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Le recrutement des cadres principaux du Programme, soit le Coordinateur de l'UNGP, le RAF, le RPM et le Responsable de suivi-évaluation; et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

4. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes dans le cadre du Programme.

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables (SYGRI)	Sources d'information	Risques / Hypothèses
But. Améliorer durablement les conditions de vie et les revenus des petits producteurs agricoles au Congo.	<ul style="list-style-type: none"> - L'indice d'accumulation de biens a augmenté de X% pour la moitié des petits producteurs ciblés - La prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans est réduite de X1% à Y1% * chez les filles et de X2 à Y2 % chez les garçons d'ici à 2016 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes pauvreté - Evaluation à mi-parcours - Etudes de référence - Enquêtes PAM et UNICEF sur la malnutrition 	<ul style="list-style-type: none"> - contexte socio politique et économique stable - capacités des institutions - soutien du gouvernement et intérêt du secteur privé
Objectif de développement. Améliorer les capacités de production, transformation et de commercialisation des petits producteurs dans les filières porteuses au niveau de 10 départements	<ul style="list-style-type: none"> - 5850a bénéficiaires ont augmenté la productivité du manioc, et de l'igname de 25% et celle du maïs et de la banane de 10%. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête auprès des paysans - Evaluations périodiques 	Intérêt des services techniques à dispenser les techniques nouvelles
Composante 1 : Appui à la production			
Effet escompté 1. L'accès des petits producteurs à des technologies de production agricoles et halieutiques appropriées est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> - 5850 bénéficiaires utilisent les variétés améliorées des cultures, respectent les écartements et la rotation. - 2501^b pêcheurs et pisciculteurs adoptent de bonnes pratiques de pêches et utilisent des aliments de poissons - 1040^c éleveurs de volailles et 312^d éleveurs de petits ruminants utilisent des géniteurs performants, et adoptent des aliments et habitats améliorés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de supervision - Evaluation des ministères sectoriels - Evaluation à mi-parcours - Rapport d'achèvement 	Catastrophes naturelles
Produit 1.1 La productivité et la production de manioc, d'igname, de banane, de maïs, sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - 445 parcs à bois installés et 4 450 000 boutures de manioc distribués - 445 groupements appuyés avec un kit de matériel de production végétale 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports périodiques agricoles du programme - Rapports d'enquêtes - Rapports de supervision 	Disponibilité des intrants agricoles et capacité des producteurs à se les procurer
Produit 1.2. La productivité et la production de petits ruminants et de volaille sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - 480 élevages installés et 4032 géniteurs ovins distribués - 1600 élevages avicoles traditionnels améliorés installés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de SE - Rapports périodiques élevage - Rapports d'enquêtes 	Disponibilité des intrants pastoraux et capacité des producteurs à se les procurer
Produit 1.3. La productivité et la production halieutique sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - 1 centre de production sécurisée d'alevins de qualité réhabilité et opérationnel - 1 système de gestion durable développé sur 4 zones de pêche 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de SE - Rapports périodiques du programme - Rapports d'enquêtes 	Disponibilité des intrants halieutiques et capacité des producteurs à se les procurer
Composante 2 : Appui à la transformation et commercialisation			
Effet escompté 2. L'accès des petits producteurs à des marchés transparents d'intrants et de produits agricoles et halieutiques pour les filières ciblées est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> - les quantités vendues, par spéculation ont augmenté de X% d'ici à 2016 - les pertes de poissons réduites de 5 % 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes de référence - Rapports de SE - Rapports des ministères sectoriels - Revue à mi-parcours 	Evolution des marchés et des prix des produits agricoles, pastoraux et halieutiques

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables (SYGRI)	Sources d'information	Risques / Hypothèses
Produit 2.1. Le stockage et la transformation et commercialisation de la production végétale sont améliorés	- 2 centres d'affaire pilotes ou nœuds commerciaux, construits et opérationnels - 1 système de collecte et diffusion des prix mis en place et fonctionnel	- Rapports de réception des ouvrages - Rapports de suivi	Disponibilité et compétence des prestataires Respect des délais de construction
Produit 2.2. Le stockage, la conservation et la transformation de la production halieutique sont améliorés	- 3 centres de pêches communautaires mis en place	- Rapports de réception des ouvrages - Rapports de suivi	Disponibilité et compétence des prestataires
Produit 2.3. L'accès aux bassins de production agro pastoraux et halieutiques est établi et pérennisé	- 162 km de points critiques traités	- Rapports de réception des ouvrages - Rapports de suivi	Disponibilité de prestataires Existence de fonds d'entretien Disponibilité des populations à entretenir
Composante 3 : Renforcement des capacités			
Effet escompté 3. la capacité des organisations paysannes à fournir des services à leurs membres et aux communautés pour accroître leur participation aux processus de développement local est accrue.	- 50% des structures faitières planifient, exécutent et réalisent effectivement des opérations commerciales d'ici à 2016	- Rapports de SE - Revue à mi-parcours - Rapport d'achèvement - Rapport des prestataires	Disponibilité de l'état à soutenir les acteurs des filières Interaction effective entre acteurs des filières
Produit 3.1. Les capacités techniques et d'encadrement des services de l'agriculture et de la pêche sont améliorées.	- 60 techniciens des services de l'agriculture de l'élevage et de la pêche bénéficient annuellement de formation / recyclage	- Rapports de réception - Rapports de suivi - Rapports de formation	Compétences et volonté d'assurer le leadership
Produit 3.2. Les capacités organisationnelles et de gestion des organisations de producteurs sont relevées.	- 445 GIEC, 70 Unions de bassins et 100 groupements de pêcheurs reconnus et encadrés - 6 fora d'échange d'expérience et de savoir effectués au profit des OP	- Rapport de formation - PV de réunions de concertation et de pilotage	Capacités des organisations paysannes à se structurer en faitières, et en réseau Gouvernance effective des OP
Produit 3.3. Les capacités opérationnelles et institutionnelles des entreprises de micro finance améliorées	- 15 CEQ et 20 CMEC des Proder 1 et 2, consolidés, accompagnés à l'autonomie institutionnelle, financière et technique, et promus en 2 réseaux viables	- Récépissé de reconnaissance - PV de réunions - Plans de travail	Capacités des OP à s'inscrire dans une dynamique de chaînes de valeurs

*L'enquête de référence permettra de disposer des données de base.

^a taux d'adoption de 65% appliqué à 9000 agriculteurs

^b taux d'adoption de 65% appliqué à 3600 pêcheurs et 248 pisciculteurs

^c taux d'adoption de 65% appliqué à 1600 éleveurs de volailles et

^d taux d'adoption de 65% appliqué à 480 éleveurs de petits ruminants